

## L'histoire de l'architecture au défi du périurbain

Jean-Baptiste Minnaert,  
professeur d'histoire de l'art contemporain, université François-Rabelais, Tours

Je ne pouvais m'empêcher de penser qu'en dépit des mots les choses s'étaient inversées : le centre était devenue la périphérie. La périphérie était devenue le centre du pays, le cœur de la société, son lieu commun, sa réalité moyenne. Partout s'étendaient des zones intermédiaires, les banlieues ne finissaient plus de grignoter les champs, au milieu des campagnes surgissaient d'improbables lotissements pavillonnaires. La périphérie progressait à l'horizontale, s'étendait à perte de vue, mangerait bientôt la totalité du territoire. Oui, cela ne faisait aucun doute, la périphérie était devenue le cœur. Un cœur muet, invisible, majoritaire mais oublié, délaissé, noyé dans sa propre masse, dont j'étais issu et que je perdais de vue peu à peu<sup>1</sup>.

À elles seules, ces lignes d'Olivier Adam concluraient à merveille la réflexion collectivement ébauchée en ce volume. Nous avons ici tenté d'assembler et hiérarchiser les points de vue, scientifiques, opérationnels et artistiques, non de manière encyclopédique, mais dans le simple but d'offrir quelques aperçus sur la complexité des assemblages disciplinaires et du statut épistémologique du périurbain. La complexité de la réflexion interroge le statut même de nos connaissances. « Que faire de ce que l'on sait ? [1] La recherche n'est pas une fin en soi, elle a vocation à être portée à connaissance, et surtout [1] elle n'est pas neutre ó nous ne publions que des interprétations, des conclusions résultant d'hypothèses de travail<sup>2</sup>. » Effectivement, une réflexion d'histoire de l'art consacrée au périurbain est située historiquement et socialement. Deuxièmement, cette réflexion est multidisciplinaire, ó cuménique même, en ce qu'elle assemble le scientifique, l'opérationnel, l'artistique et la vulgarisation, en les hiérarchisant. Troisièmement, cette réflexion doit être pleinement consciente, à tous les stades de son élaboration, du terrain culturel, historique et épistémologique en lequel ont germé ses prémices, qui la formate à long terme et sur lequel elle agit en retour. Ces remarques étant faites, leur mise en pratique peut poser de légers problèmes. Souvent, la communauté universitaire rechigne à penser explicitement la dimension politique des financements qui la structurent, et répugne parfois à citer ses sources extrascientifiques, à savoir les méthodes que lui apportent ou lui inspirent le terrain et les multiples professionnels qui le maîtrisent et les usagers qui le parcourent. Évidemment, le registre scientifique a son autonomie, politique à défaut de financière ; méthodologique avant tout. Si cette autonomie ne peut et ne doit évidemment être totale ó la recherche a aussi pour raison d'être sa porosité aux questionnements sociétaux de court comme de long terme ó, les apports méthodologiques, en revanche, doivent pouvoir passer facilement d'un métier à un autre, à charge pour le chercheur de les réarticuler en ses champs et disciplines avec toute la rigueur épistémologique souhaitable.

Les universitaires ne représentent qu'un métier dans la chaîne de tous ceux qui se penchent sur le périurbain. Aussi avons-nous pris ici le parti de confronter, juxtaposer, imbriquer les points de vue et les cadres de réflexion de chercheurs de l'université et de l'inventaire, et ceux d'architectes, de paysagistes, d'urbanistes, de photographes et d'un documentariste, espérant abonder en cela l'élaboration d'une nouvelle matrice intellectuelle à laquelle contribuent, à notre sens de manière décisive, les historiens de l'architecture de l'inventaire.

L'ouvrage issu de ces prémisses est un objet intellectuel composite, et, nous semble-t-il, fécond en cela. À ceux que gênerait pareil *tutti frutti*, nous répondrions 1° que les ouvrages fondateurs des corpus et de l'historiographie de l'histoire de l'architecture contemporaine sont loin d'être tous des ouvrages historiques ou d'historiens ; 2° qu'ils sont souvent des objets intellectuels en eux-mêmes très composites ; et 3° que l'historiographie de notre discipline

est autant construite sur des réflexions scientifiques endogènes que sur des événements exogènes. Devons-nous rappeler le désastre culturel et scientifiquement structurant de la destruction des halles de Baltard en 1971, menée dans la quasi-indifférence de la communauté universitaire française ? Il importe de ne jamais cesser de construire la cohérence du champ disciplinaire, celle-ci ne s'obtient que par l'ouverture raisonnée aux événements perturbateurs extérieurs ; par leur attente, même. Le périurbain relève particulièrement de ce cas de figure. Aux yeux de certains publiants académiques, il ne devrait pas exister, pas plus que le Las Vegas des *sixties* alors considéré comme indicible stupre urbanistique aux yeux des architectes modernes, avant que Robert Venturi n'y trouve matière à théoriser, notamment, son fameux éclectisme des bords de route.

Ce premier tour d'horizon pluridisciplinaire de l'état des connaissances et des problématiques arrive sans doute à point nommé pour construire l'objet périurbain hors de certains jugements de valeur. Depuis plus de trente ans en effet, le périurbain est soumis aux critiques de nombre de chercheurs, d'urbanistes, d'aménageurs et de responsables politiques. En France, depuis près de quinze ans, il fait l'objet de dispositions législatives qui visent à maîtriser et ralentir son extension. La Charte de Leipzig, adoptée en 2007 par les ministres des États membres de l'Union européenne en charge du développement urbain, affirme que « l'habitat groupé constitue une base importante en vue de l'utilisation efficace et durable des ressources », et que cet objectif peut être atteint « en utilisant des méthodes de planification urbaine et régionale permettant d'empêcher l'étalement urbain <sup>3</sup> ». Dans ce contexte intellectuel, culturel, politique et législatif chargé<sup>4</sup>, le périurbain est un objet de recherche difficile à fixer, délicat à construire. S'il n'entre pas dans nos intentions de « plaider pour » le périurbain, *a fortiori* sur le plan patrimonial, force est de constater en revanche que les analyses dont il est l'objet sont parfois partisans et quelle que soient par ailleurs la solidité théorique et épistémologique de ces analyses, leur légitimité morale et politique, la générosité de leurs éventuelles finalités opérationnelles. Ces postures critiques vis-à-vis du périurbain ont fortement paramétré la construction des savoirs et des problématiques.

Si l'on faisait procès à l'histoire de l'architecture de se limiter à la qualification historique du beau et à ériger l'exceptionnel et l'homme et l'œuvre au sommet de la pyramide de ses valeurs, on serait porté à juger que le périurbain n'entre pas dans son champ et peut demeurer avec bonheur dans celui d'autres sciences de l'homme et de la société. Cette posture ne rendrait pas justice au travail de terrain que mènent depuis quatre décennies les chercheurs de l'Inventaire. Leurs investigations les ont portés, souvent avant les autres, à pleinement mesurer l'intérêt et à analyser le banal, et notamment celui des périphéries urbaines, et à élargir ainsi les méthodes et corpus de l'histoire de l'architecture, qui, en retour, pense sans doute mieux que bien d'autres disciplines tant la diachronie que la forme des objets et des espaces bâtis. Comme le souligne le photographe Philippe Ayrault, « arpenter ce territoire nous rappelle qu'à l'étalement urbain répond toujours l'étalement historique<sup>5</sup> ». La chercheuse en Inventaire Isabelle Barbedor ajoute que « le périurbain nous oblige à nous situer à une autre échelle de réflexion, à travailler non plus seulement sur l'espace et sur le temps, mais sur l'espace et sur le mouvement<sup>6</sup> », c'est-à-dire à travailler en changeant constamment d'échelles spatio-temporelles, à travailler sur les changements d'échelle eux-mêmes, et à clairement distinguer l'échelle d'analyse, l'échelle d'utilisation et l'échelle de leurs représentations.

## Définitions pluridisciplinaires

Face à l'absence de repères théoriques en histoire de l'art, les chercheurs de l'Inventaire ont bricolé et au sens noble du terme et des méthodes pragmatiques pour regarder le périurbain, tout en recherchant en d'autres disciplines des catégories et des concepts qui leur permette de le qualifier solidement. Une mise à plat n'était donc pas inutile, mais il n'entrait pas dans nos

objectifs initiaux de dresser la généalogie ni l'œtymologie du périurbain<sup>7</sup>. Si les états de l'art, en sociologie, en géographie, en histoire urbaine et en droit se sont avérés indispensables sur le plan sœmantique, nous aurions certes pu y ajouter des synthèses sur ce qui s'est écrit en urbanisme et aménagement, en anthropologie, ou encore en démographie. Utiles dans l'absolu, ces synthèses complémentaires auraient peut-être placé la réflexion sur une orbite par trop encyclopœdique, et auraient fait courir le risque d'estomper la complexité et la spœcificité disciplinaires des questionnements que nous souhaitons œbaucher et structurer.

Les sciences humaines et sociales ont identifié le phénomène de périurbanisation d'abord pour s'en inquiéter, voire le dœdaigner. Marie Muselle<sup>8</sup> estime que le désintérêt que la sociologie a parfois montré pour le périurbain a non seulement ralenti la perception du phénomène en cette discipline, mais a aussi abondé et conforté l'approche souvent négative des politiques d'urbanisme et d'aménagement, ainsi que des citoyens eux-mêmes. Quand bien même les sociologues commencent-ils à s'intéresser au périurbain, ils en étudient plus les dynamiques sociales que le cadre bâti. Ce désintérêt n'est certainement pas à fustiger, mais à situer dans l'histoire de la sociologie elle-même, qui fit longtemps de la ville dense ó lieu de la modernité opposable à la tradition rurale ó la terre d'œlection de ses questionnements.

La géographie, qui s'est précocement intéressée au périurbain, en donne des définitions et des analyses poussées, très souvent transposables en histoire de l'architecture. Comme le précise Laurent Cailly<sup>9</sup>, quatre traits qualifient habituellement le périurbain. Celui-ci serait le résultat d'une exurbanisation résidentielle, se structurerait sur une dépendance fonctionnelle domicile-travail, montrerait une composition sociale homogène et voterait plus volontiers à l'œxtrême droite. Les recherches récentes montrent un périurbain beaucoup plus hœtéroène et plus subtil dans ses dynamiques et son fonctionnement, comme dans la configuration des espaces qui le constituent. En particulier, l'entre-soi et la logique d'œcart que favoriseraient les formes bâties répétitives du pavillonnaire ne sont pas propres à celui-ci. Un immeuble de rapport à digicode ne serait-il pas l'œquivalent vertical, en ville dense, d'une *gated community* périurbaine ? Qu'œy a-t-il par ailleurs de commun entre le mitage généralisé d'œspaces déjà viabilisés et irrégulièrement urbanisés, et de grands lotissements implantés sur des terrains quadrangulaires jusques il y a peu agricoles ? L'œgriculture entourant une emprise aœroportuaire ressemble-t-elle à celle qui subsiste, interstitielle, aux confins urbanisés de deux communes limitrophes, ou au cœur même de communes étales ? D'œune manière plus générale, qu'œy a-t-il de commun entre une zone d'œactivités d'œentrœe de ville, le lotissement pavillonnaire du parc d'un ancien chœteau et un campus universitaire ? Le périurbain n'œa rien, vraiment, d'œhomogène. Accueillant aussi, et de plus en plus, des activités de loisirs et plus généralement de tertiaire, voire de secondaire, il n'œest plus le dœcalque spatial des migrations pendulaires par lesquelles l'INSEE l'œa premièrement défini. Nous assistons à la fin d'œune lecture archœtypale centre-périphérie, au profit d'œune appréhension plus fine du polycentrisme et de la polyvalence. Le périurbain ne serait-il déjà plus ce qu'il était ?

Si Annie Fourcaut affirme qu'il n'œest ni un objet d'œhistoire ni même un mot de l'œhistoire, elle montre que le phénomène pourrait œtre bien antœrieur à ces annœes 1960 à partir desquelles les dœmographes et les gœographes datent son apparition en Europe occidentale. Comme le remarque l'œhistorienne, les lotissements dœfectueux franœais de l'œentre-deux-guerres peuvent œtre assimilés à une forme précœce de périurbain ó et parfois à sa sous-couche ó, mais ceux-ci n'œinaugurent sans doute pas le phénomène. Bien avant la dœmocratisation de l'œautomobile à laquelle les œtudes anglo-saxonnes ont souvent associœ les dœbuts de la périurbanisation, le dœveloppement des transports collectifs de masse dœs le milieu du XIX<sup>e</sup> siœcle amorce une irrœversible dynamique qui peut relever de la périurbanisation. Nœe avec le train, la villœgiature, qu'œelle soit de bord de mer ou de bord de ville ó pour reprendre la formule de Franœois Loyer ó, n'œest-elle pas pœriurbaine avant la

lettre ? Avec toutes les précautions requises, il serait également intéressant d'identifier des phénomènes de périurbanisation pour les périodes préindustrielles.

N'est pas moins épais le brouillard sémantique sur lequel la notion est construite par la loi « l'espace qui s'étend entre les marges de la ville et les frontières de l'espace rural<sup>10</sup> » ó, ce qui amène Vincent Négri à rappeler que si « l'urbanisation est une notion du droit de l'urbanisme, [í ] le périurbain n'est pas une catégorie juridique<sup>11</sup> ». Le droit discrimine ce qui est et ce qui n'est pas, et le spatialise notamment par des lignes et par des zones. Or les franges du périurbain sont indistinctes et, de surcroît, leur mouvement est souvent plus rapide que celui des périmètres qui le définissent juridiquement à un titre ou à un autre. L'un des objectifs de la loi Solidarité renouvellement urbain de 2000 est de lutter contre l'étalement urbain et la périurbanisation. S'il peut paraître pertinent d'envisager les études du périurbain à l'échelle d'un rayon de 15 à 30 km autour d'une ville-centre, c'est à dire à l'échelle des schémas de cohérence territoriale (SCOT) institués par la loi SRU, Laurent Cailly note pour sa part que les phénomènes de périurbanisation excèdent souvent les périmètres des SCOT<sup>12</sup>. Quoi qu'il en soit, les recherches sur le terrain et la caractérisation du périurbain peuvent aussi s'inscrire dans le cadre de la requalification des entrées de ville prescrite par la loi Barnier de 1995<sup>13</sup>, dans celui de l'instruction des chartes de parcs naturels régionaux, ou encore dans celui de la préservation des espaces littoraux. La loi du 12 juillet 2010, dite Grenelle 2, qui inscrit dans le droit la notion de continuité écologique, motive aussi des enquêtes que concerne la périurbanisation, et fournit les occasions de recherches opérationnelles fécondes, à partir desquelles pourraient s'amorcer des théorisations.

Si le droit peine parfois à définir le périurbain, il peut en revanche le configurer. Une disposition du Code de l'urbanisme vise ainsi à réglementer les entrées de ville en interdisant les constructions de part et d'autre des voies à grande circulation, ce qui aboutit à centraliser la création de centres commerciaux avec parkings de part et d'autre des axes de circulation, et à préserver les autres espaces. Autre paradoxe du droit, le Code de l'urbanisme évoque explicitement le périurbain lorsqu'il est question du fait que les départements acquièrent des espaces naturels périurbains où l'agriculture et la forêt, non urbanisées, sont menacées par l'avancée du front d'urbanisation. « Dans cette acception du droit de l'urbanisme, l'espace périurbain est un territoire dépourvu de toute forme d'urbanisation », écrit non sans ironie Vincent Négri.

## La patrimonialisation en ses pièges

Autre paradoxe, c'est par le droit du patrimoine que le périurbain fait l'objet de la couverture juridique la plus complète. Ce fait importe particulièrement aux historiens de l'art pour qui la patrimonialisation est l'une des principales sources, ou conséquences, de la construction de leurs savoirs. C'est aussi une importante source de malentendus. Le périurbain est en effet considéré presque unanimement comme une forme d'urbanisation peu durable, aussi serait-il voué, à travers les lois françaises, en particulier celles qui transcrivent les directives européennes issues de la Charte de Leipzig de 2007, à voir sa croissance ralentie ou à être densifié pour devenir banlieue.

En raison même de ces lois, et des jugements négatifs préalables des acteurs politiques et scientifiques, le périurbain est sujet à des débats de plus en plus médiatisés<sup>14</sup>. Ceux-ci évoquent, explicitement ou non, sa nature anti-patrimoniale et donc, par ricochet, la question du patrimoine. En effet, la défense de plus en plus âpre de la qualité du cadre de vie et de la valeur foncière par ses habitants-propriétaires, s'accompagne souvent de logiques de clubbisation<sup>15</sup> et de sanctuarisation, et parfois de processus de patrimonialisation du paysage ou du bâti, avec, par exemple, une prise de conscience des connexions souvent étroites à un parc naturel régional. À tout le moins, ces revendications relayées par la presse ou par les

travaux d'expertise pourraient éventuellement susciter dans l'univers mental des acteurs de la recherche fondamentale des représentations moins négatives et une appréhension plus lucide des dynamiques en présence.

Sur la base du cas de Lubumbashi, John Lagae et Sofie Boonen montrent de leur côté comment l'architecture banale, notamment périurbaine, peut devenir une catégorie patrimoniale à part entière. Les deux historiens montrent aussi comment la « zone neutre », théoriquement *non aedificandi*, tracée entre la ville coloniale et la ville indigène était un périurbain ménagé en vertu de principes ségrégationnistes, et comment cette zone neutre a été urbanisée après l'indépendance, majoritairement sur un mode informel qui a rapidement soulevé des questions d'ordre patrimonial et mémoriel. En appréhendant le phénomène sur le temps long, le processus n'est pas spécifique aux situations postcoloniales. La zone neutre de Lubumbashi constitue peut-être une situation-pilote de patrimonialisation de l'informel et du banal, non par la célébration du bâti, mais par celle des pratiques et des relations sociales. Si le périurbain en Europe entre en phase de patrimonialisation, ce qui semble être déjà le cas çà et là, il est possible que ce soit de plus en plus sur ce mode. En tout état de cause, les nécessaires désaxements de méthode d'analyse de l'urbain fabriqué jadis en situation coloniale sont infiniment fertiles lorsqu'ils sont transposés à des cas de figure métropolitains, anciens ou actuels. Le cas de Lubumbashi ne fait pas exception à cette règle. Ce que montre la métropole congolaise, c'est que le périurbain, parfois, est moins une catégorie d'espace qu'une phase urbaine transitoire et surtout en déplacement.

Comme souvent, les historiens de l'art prennent en marche le train de l'actualité scientifique en sciences de l'homme et de la société, ce qui malmène, mais vivifie la construction de leurs objets et méthodes. Il en a toujours été ainsi, comme l'ont montré, il y a une quarantaine d'années, les circonstances agitées de l'émergence de l'architecture du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècle en tant qu'objet d'histoire<sup>16</sup>. Bien que les historiens de l'architecture qui lui consacrent leurs analyses n'aient pas nécessairement tous pour objectif d'alimenter la patrimonialisation *en* périurbain, ou la patrimonialisation *du* périurbain, les postures fondamentales et les ancrages institutionnels de l'histoire de l'art ne l'amèneraient-elle pas, presque mécaniquement, à faire advenir la figure patrimoniale du périurbain ? Est-ce la porte ouverte à des biais durables, ou bien est-ce la voie que les autres sciences sociales attendent que nous emprunions ? La figure patrimoniale du périurbain devrait-elle être pensée et circonscrite d'entrée de jeu, parce qu'inévitable, afin de lever toutes les ambiguïtés à venir ? Prenons cependant garde à ne pas faire de la patrimonialisation du périurbain le principal vecteur en la matière de la construction des savoirs en histoire de l'architecture : ce serait retomber dans une ornière, fertile mais limitative, dont précisément le périurbain offre l'occasion de sortir.

## La riche question du paysage

Depuis la loi de 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales, les chercheurs des services régionaux d'Inventaire mènent leurs travaux à la demande de collectivités territoriales qui recherchent des clés de lecture spatiales, voire des énoncés de bonnes pratiques d'intervention. Les chercheurs de l'Inventaire sont tout à la fois immergés dans des recherches opérationnelles et confrontés à la nécessité de normaliser leurs objets et leurs pratiques. Cette normalisation est une forme première de théorisation, le périurbain y trouvant d'ailleurs le moment de ses premières définitions en histoire de l'art. Sur le registre de la recherche fondamentale en revanche, l'histoire de l'art n'a pas normalisé ni théorisé le périurbain, ni sur le plan des définitions ni sur celui des méthodes d'investigation.

L'analyse visuelle et esthétique des formes héritées est au cœur de l'histoire de l'art et constitue sa principale valeur ajoutée. Les autres sciences de l'homme et de la société sont

d'ailleurs en demande de ce type de regard. Plus que par les objets bâtis qui sans doute paraissent encore trop banals à la plupart de ses usagers et commentateurs, c'est souvent par sa dimension paysagère, visuelle, que le périurbain est premièrement appréhendé en histoire de l'art.

Il a été beaucoup écrit sur le paysage périurbain, notamment par les géographes, mais aussi par des architectes comme David Mangin<sup>17</sup>, sa théorie reste à construire. Frédéric Pousin invite à méditer l'émergence et la théorisation de la notion de *townscape* en Grande-Bretagne dans les années 1950, et décrit la montée d'une urbanisation universelle, ni ville ni campagne, que, dès 1955, *The Architectural Review* qualifie de *subtopia*. L'analyse historique de Frédéric Pousin premièrement permet d'établir des parallèles avec les positions actuelles, militantes ou législatives, concernant la destruction des paysages par la périurbanisation, deuxièmement fournit des indices sur des situations par lesquelles émerge aujourd'hui une théorisation du paysage périurbain. La notion de paysage urbain, telle qu'elle se construit en France depuis les années 1960, est un puissant ancrage duquel on pourrait dériver la notion, encore incertaine et forcément composite, de paysage périurbain. Le paysage étant un construit culturel, il semble qu'il faille le coupler et le hiérarchiser avec la notion de territoire. Pour ce faire, « le visuel joue un rôle déterminant, non pas en tant que modalité sensorielle privilégiée, mais en tant qu'outil de connaissance<sup>18</sup>. » Comme le précise de son côté Laurent Cailly :

« la morphologie paysagère constitue une entrée tout aussi centrale dans la manière dont les géographes ont appréhendé et défini le périurbain. Deux éléments seraient particulièrement caractéristiques. Il s'agit, d'une part, de la discontinuité paysagère entre les espaces agglomérés. Ce critère est déterminant puisque c'est précisément la présence d'espaces naturels (cultivés ou non) entre les zones agglomérées qui, pour l'INSEE comme pour les géographes, distingue le périurbain de la banlieue. Il s'agit, d'autre part, de la faible densité et diversité des formes d'habitat, marquées par la maison individuelle. [ ] À revers de ces schémas caricaturaux ou normatifs, les recherches contemporaines s'attachent à montrer la complexité paysagère des espaces périurbains<sup>19</sup>. »

Laurent Cailly parle-t-il ici cependant de paysages, ou, au fond, de territoires ? Démêler les registres sur lesquels s'appréhendent en périurbain ces deux termes polysémiques ne manquerait pas d'intérêt. D'où sans doute l'importance de la photographie, dans sa double dimension documentaire et artistique, afin de différencier la notion de paysage périurbain de celle de territoire, ou d'assumer cette prééminence du visuel dans l'appréhension des territoires, culturellement et scientifiquement construits en paysages.

Dans sa série *Euroland*, la photographe Édith Roux montre des espaces décontextualisés, noyés dans ce que Gilles Clément appelle le *tiers paysage*, ces espaces de transit ou de délaissement, sur lesquels essaient et prospèrent toutes sortes de plantes venues d'ailleurs, « fragment indécidé du jardin planétaire. Territoire biologique du futur. Réserve d'inconnu<sup>20</sup> ». Quand elle n'est pas refoulée par le front de l'urbanisation, la végétation prend sur les friches une revanche toute périrurale, comme le note Philippe Ayrault. Le photographe remarque au demeurant que « le périurbain semble une notion vue du ciel<sup>21</sup> », ce qui explique sans doute une part du retard des historiens de l'art à s'en saisir. Ce regard surplombant n'est pas nécessairement le leur et, au niveau du sol, on ne voit pas toujours grand-chose. Ou plutôt : ce qui est offert à l'œil du piéton ou de l'automobiliste est trop délayé aux yeux des historiens de l'art éduqués à focaliser sur les objets circonscrits et esthétiquement denses, ou sur les structures paysagères bien délinéées. Ce qu'Édith Roux donne à regarder se situe plutôt à des échelles fluctuant entre l'architecture et le territoire. La photographe soulève la question d'une méthodologie de lecture et d'interprétation scientifiques des paysages élus comme tels par des artistes. Aussi polysémiques et subjectives soient les photographies ó bien que leur subjectivité puisse être fort rationnellement construite ó, aussi irréductibles soient-

elles aux interprétations scientifiques, elles prennent le statut de sources secondaires, voire de sources primaires dans le travail de l'historien du périurbain. Cette question se situe au cœur du travail de Philippe Ayrault qui, en tant que photographe au service Patrimoine et Inventaire de l'Île-de-France, est tenu d'insérer la production de ses images dans la charte intellectuelle des enquêtes menées par des historiens d'architecture.

L'entrée paysagère apparaît d'autant plus importante dans le travail des photographes que ceux-ci ont souvent « la charge de réorganiser visuellement les éléments disparates décelés par le chercheur. Le point de vue est important, et pour l'apparent désordre périurbain, il devient capital<sup>22</sup>. » Lorsqu'un fragment de réel a été cadré et cliché, il dit quelque chose de plus. L'image prend son autonomie et, tôt ou tard, elle devient œuvre. Les historiens de l'art ont-ils préalablement besoin que le périurbain soit œuvre, ou au moins image, pour le voir vraiment, tout d'abord en tant que paysage ? Ce n'est pas impossible, et Philippe Ayrault ne manque pas de remarquer que, dans les services de l'Inventaire où le périurbain ne serait pas encore objet de recherche, on ne le photographie pas en tant que tel, mais on clique plutôt ce qu'il y a dedans, le périurbain demeurant collatéral. Les photographes sont plus agiles que les historiens de l'art à construire le cadre, le motif et ses confins, à jouer sur les échelles. Représenter le périurbain, c'est sortir du lexique strictement architectural voire urbanistique, que le photographe de l'Inventaire était censé illustrer, pour réinvestir le langage photographique lui-même à l'occasion de l'élargissement du champ visuel. Le périurbain disposerait ainsi les historiens d'art non seulement au raisonnement à grand angle, ce dont il ne sont pas toujours familiers, mais surtout à de permanentes variations de focale et de profondeur de champ, afin d'apprendre à cerner et contextualiser les détails où dans cette logique multiscalaire par ailleurs évoquée par Anne Diraison ou Isabelle Barbedor. Philippe Ayrault délivre d'ailleurs en ces pages une réflexion qui relève autant de la théorie de la photographie que de l'approche littéraire<sup>23</sup>. L'une et l'autre composantes de son texte sont aussi discrètement subversives que ses images lues comme œuvres, et non plus seulement comme documents de l'Inventaire.

Le tandem composé par le photographe et le chercheur prouve une fois de plus que le paysage urbain, et en particulier périurbain, a pour caractéristique de n'être pas « un objet légitime » pour chacune des disciplines prises séparément, mais de le devenir dès lors que se met en place une logique interdisciplinaire<sup>24</sup> ». Cette remarque de Frédéric Pousin vaut autant pour les rapports entre les différentes sciences de l'homme et de la société que pour les interactions entre les scientifiques et les autres acteurs, notamment les photographes.

Face à l'étalement urbain, Bertrand Folléa évoque la crise du modèle culturel du rempart médiéval, et l'atomisation autant que l'individualisation que ce motif connaît depuis la Révolution industrielle : aux fortifications médiévales qui ceinturaient les communautés urbaines et humaines succèdent les haies opaques juxtaposées des parcelles pavillonnaires individuelles. Le paysagiste note aussi que l'agriculture doit être dorénavant considérée comme un fait urbain à part entière. Réinvestissant le concept de ville-archipel, Bertrand Folléa affirme avec force que cette ville-archipel se spatialise « à l'échelle fine de la perception sensible du territoire<sup>25</sup> », et non à celle du plan d'aménagement ou d'urbanisme. La ville-archipel s'articule ici dans la double logique de densification et de protection des espaces, afin de produire des discontinuités sensibles, où l'agricole et le bâti feront harmonieusement paysage. Les trames paysagères et les lisières agro-urbaines élaborées par Bertrand Folléa sont à ce titre un outil d'interface où subtil et sensible où entre le péri-rural et le périurbain.

Quand Bertrand Folléa ou Frédéric Pousin montrent la prévalence du visuel dans l'appréhension des paysages urbains et périurbains, et dans l'histoire de cette appréhension, d'autres chercheurs comme Georges Farhat s'attachent à démontrer que la structure de longue durée des paysages hérités où notamment juridique et foncière où est largement invisible<sup>26</sup>. Les

deux lectures ne se contredisent évidemment pas. L'approche visuelle des territoires urbanisés et culturellement constitués en paysage n'est pas suffisante pour appréhender la question du paysage périurbain, tant sur le plan scientifique que sur le plan projectuel. Bertrand Folléa a montré la sensibilité historique de sa méthode ; Frédéric Pousin précise, lui, que :

« l'étude d'une notion comme celle de paysage urbain s'avère complexe dans la mesure où elle entend participer de la définition d'un nouveau champ de connaissance et où elle revendique une dimension opérationnelle, pour ne pas dire opératoire. Elle se construit aux frontières, de plusieurs pratiques : architecture, urbanisme, paysagisme et de plusieurs disciplines : histoire de l'art, esthétique et géographie<sup>27</sup>. »

Cette pluridisciplinarité et ce double niveau de conceptualisation sont délicats à transposer dans le champ du projet urbain ou paysager, mais leur prise en compte est incontournable.

Si le périurbain paraît souvent dépourvu des limites topographiques et intellectuelles qui permettraient de se le représenter et de le mentaliser en tant que paysage, ses limites sont parfois très palpables : en particulier celles en lesquelles s'enclosent les *gated communities*, comme le montrent les séries *Walled out*, *Zoning* et *Vu à la TV* d'Édith Roux. Notons en passant que les contributions auraient pu approfondir cet important chapitre de la périurbanisation que constituent les *gated communities*, dans la suite des travaux d'Éric Charmes<sup>28</sup>. Dans les photographies qu'Édith Roux consacre à ces quartiers forclos, ce sont les images qui fabriquent ou refabriquent les limites, par les moyens du motif, du cadrage et du non-cadré suggéré, de la mise à distance. La démarche aboutit à inscrire les murs et portails des *gated communities* parmi les motifs consacrés de l'histoire de l'art. De limites il est encore question, mais de limites temporelles et de leur glissement insensible, avec les photographies du parc naturel transfrontalier Scarpe-Escaut dont Édith Roux restitue la périurbanisation au moyen de clichés périodiquement saisis à partir de points fixes. Ici, ce n'est plus l'œil qui glisse sur le paysage, mais le temps qui, par le paysage en mouvement, semble glisser sur l'œil.

## Réseaux

Philippe Ayrault rappelle que « la voie discrimine tout autant qu'elle fait lien. Le flot concentre et transporte, mais il délaisse aussi, et peu à peu sur les rives des grands axes périssent bâtiments et commerces, survivances d'activités que la lenteur démode<sup>29</sup>. » Les textes rassemblés ici ont abordé le thème des réseaux de manière récurrente, mais trop implicitement peut-être, sauf lorsque Laurent Cailly présente les éléments d'une grille d'analyse reposant sur les gradients et les mosaïques, sur les accessibilités et les rhizomes.

Évoquant le plan stratégique de développement territorial et d'aménagement pour le pôle métropolitain du Bourget, Francis Rol-Tanguy souligne ce que les réseaux exogènes (chemins de fer, aéroport, autoroutes, etc.) ont pu infliger à ces espaces anciennement agricoles et où subsiste l'agriculture, protégée par l'inconstructibilité dont s'entoure l'aéroport du Bourget. Le directeur de l'Atelier parisien d'urbanisme montre aussi ce que les réseaux anciens, notamment voiries et cours d'eau épargnés par les infrastructures, ainsi que des espaces verts récents et sous-valorisés mais à reconnecter aux trames nouvelles et peuvent avoir de régénérateurs. Les réseaux anciens entrent en résurgence, se combinent aux réseaux récents, l'ensemble requalifiant le territoire. Cette réflexion opérationnelle, implicitement historique sans puiser méthodologiquement à l'histoire, montre aussi le périurbain en cours de fabrication, cette fois dans une dimension explicitement programmatique, et non plus seulement incontrôlée, ou soi-disant telle.

L'histoire de l'art est consubstantielle à la notion de réseau. Les chercheurs de l'Inventaire et les historiens de l'architecture et de la ville démontrent quotidiennement que les objets et formes bâties sont principalement intelligibles, sur les territoires comme dans les paysages,



suyvant des interrogations d'ordre réticulaire. La question du réseau trouve depuis une trentaine d'années de nouvelles acceptions et surtout de nouvelles théorisations avec les recherches menées sur les transferts culturels<sup>30</sup> et, surtout, dans une posture d'histoire croisée<sup>31</sup>, ainsi que sur la circulation des savoirs et savoir-faire. C'est le réseau, par la multiplicité des échelles, qui fait le territoire, et fabrique les rapports centre-périphéries, centre-centre et périphéries-périphéries, tant sur le registre des formes bâties que sur celui des cultures. Comme le montrent Johan Lagae et Sofie Boonen, les contextes postcoloniaux permettent de mieux cerner ces acceptions nouvelles, dont pourrait profiter la compréhension des périurbains en Europe. Les travaux des chercheurs de l'Inventaire<sup>32</sup>, en ce qu'ils effectuent « au ras du sol », peuvent être pilotes à ce titre.

## Territoires et temporalités

Nombre de recherches ou de projets en périurbain où sont convoqués les savoirs des historiens de l'architecture s'inscrivent de plus en plus explicitement dans des chaînes opérationnelles. Souvent leur prestation se situe, à leur goût, soit trop en aval soit trop en amont, ce qui amène nombre de chercheurs à constater leur déphasage avec la fabrique de la ville. Ils peuvent néanmoins trouver leur tempo : il en va ainsi des diagnostics territoriaux qu'évoque Anne Diraison et qu'élabore Isabelle Barbedor. Les schémas régionaux d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT) et les directives régionales d'aménagement (DRA), constituent de nouvelles opportunités méthodologiques et de nouveaux terrains non seulement pour les chercheurs de l'Inventaire, mais aussi pour l'ensemble des historiens de l'architecture. L'un des objectifs du SRADDT et des DRA de Picardie, écrit Anne Diraison, est de restaurer les continuités écologiques, de développer et valoriser les quartiers de gares, de préserver la mixité des fonctions et du patrimoine naturel des « nouvelles campagnes » :

« [Celles-ci n'appartiennent] ni au rural industriel (généralement en déclin), ni au périurbain résidentiel, et ne se limitent pas aux territoires situés sur la frange des grandes agglomérations. [í ] Même si ces nouvelles campagnes font aujourd'hui l'objet de recherches, contrairement au périurbain, elles ne sont pas encore entrées complètement dans le champ des politiques publiques<sup>33</sup>. »

Anne Diraison nous invite au fond à réfléchir aux tempos intellectuels des acteurs du pilotage de la périurbanisation. Dans ce cadre institutionnel, l'approche multidisciplinaire est essentielle, à laquelle l'historien de l'architecture et l'historien du paysage ont beaucoup à apporter. Par voie de retour, les méthodes que développeront ceux-ci doivent être utilisables par les acteurs de l'aménagement et de la valorisation des territoires.

Isabelle Barbedor montre à son tour l'importance de l'évolution des demandes et des périmètres institutionnels dans l'évolution des méthodes de l'Inventaire et, par voie de conséquence, dans celle de la construction des objets d'histoire de l'architecture. Les aires d'étude de l'Inventaire étaient naguère tracées sur des limites administratives, les cantons ; celles sur lesquelles les services d'Inventaire travaillent aujourd'hui sont des « espaces énoncés, qu'il convient de qualifier<sup>34</sup> ». L'Inventaire rencontre de nouveau les problématiques qui prévalent en sciences sociales, et qui font du territoire un espace qui ne peut plus être la page blanche de méthodes et de questionnements. Arlette Auduc, au service régional Patrimoines et Inventaire de l'Île-de-France, attache cependant toute son importance à la stabilité méthodologique, continuant de travailler à l'échelle du canton, ne serait-ce que pour rendre mieux interoperables les différents types d'enquête et d'aires d'étude, anciens ou plus récents.

Les méthodes de diagnostic sont conçues par et pour les chercheurs de l'Inventaire qui travaillent en partenariat avec nombre d'interlocuteurs de communautés territoriales. Ces

méthodes visent à fournir des paramètres d'évaluation en amont des opérations de construction et d'aménagement ; que ces opérations soient en diffus, ou bien dans le cadre de planifications urbaines, ou encore dans celui de valorisations de territoires. Ces paramètres peuvent avoir un contenu qualitatif, dérogeant en cela aux pratiques habituelles de l'inventaire. Ce qui n'empêche pas, comme le note Arlette Auduc, de mener dans un second temps un inventaire topographique plus classique, puis, dans un troisième temps, de transposer la méthode de diagnostic à d'autres territoires, éventuellement adaptée à d'autres problématiques.

Isabelle Barbedor pose comme « hypothèse de travail que le périurbain se définit par la manière dont il est regardé<sup>35</sup> », ce qui suppose peut-être que les chercheurs saisissent l'occasion du périurbain pour se distancier de cette inertie culturelle qui les pousse toujours à opposer villes et campagnes. Comme on l'a évoqué plus haut à propos des paysages, cette dichotomie peut être dépassée par une approche qui combine les échelles, en travaillant à celles dont le maniement sera jugé le plus pragmatique par rapport au cahier des charges scientifique et institutionnel. Cette dichotomie ville/campagne peut être débordée aussi par une approche qui met en relation des espaces et des objets, ce qui suppose de « développer des problématiques spatiales qui permettent de regarder les objets autrement<sup>36</sup> ». Citant André Corboz et Sébastien Marot, Thierry Lochard précise :

« [Afin] d'éviter que ces territoires-palimpsestes ne se figent en autant de magasins d'antiquités, sans doute faut-il prendre en considération des relations et des liens, penser le territoire comme lieu du discontinu, de l'hétérogène, du fragment et de la transformation ininterrompue, et prendre appui sur la force de la description pour identifier des lieux de changement plutôt que des unités homogènes<sup>37</sup>. »

Avec le cas du bassin minier de Gardanne, Thierry Lochard montre au demeurant comment les logiques industrielles qui ont configuré le territoire et son urbanisation, ont, avec la désindustrialisation, laissé ceux-ci à des processus complexes de périurbanisation, tramés de liens parfois distants entre objets et territoires et où, soit dit en passant, la question du patrimoine n'a pas toujours primé dans les débats et réflexions.

Le périurbain tutoie la notion de limite, place en porte-à-faux tant les méthodes fonctionnalistes et zonières de qualification et de représentation des objets que la méthodologie scientifique. Les historiens de l'art, placés devant des phénomènes, des territoires et des espaces bâtis hors limites ou en bien des sens du terme, sont confrontés à une série de dilemmes. D'une part, la croissance du périurbain et l'évolution même de la valeur culturelle que la société attribue à ce type d'espace ont un tempo souvent plus rapide que celui des enquêtes de terrain et des théorisations sur lesquelles celles-ci s'appuient. La fugacité du périurbain sur le territoire pose aussi à l'historien de l'art la question de la temporalité et de la pertinence d'une patrimonialisation éventuelle. Par sa vitesse d'évolution, le périurbain offre cependant l'opportunité d'une réflexion aussi bien pratique que théorique, sur les tempos internes à notre discipline et sur les temporalités différenciées de la recherche, du diagnostic, de la décision politique et du projet de valorisation ou d'urbanisme. Au-delà des méthodes à élaborer et des corpus à constituer pour le qualifier spécifiquement, le périurbain peut avoir un roboratif effet de retour sur d'autres champs mieux balisés et d'autres objets mieux connus de l'histoire de l'architecture et de la ville.

Le projet *Périurbains* qui s'engage avec la présente publication ambitionne de rebattre les cartes mentales du périurbain, et de le débusquer éventuellement en des lieux où il n'était pas vu, en des formes bâties où il n'était pas attendu, en des situations historiques où il restait invisible, en des contextes où les autres sciences de l'homme et de la société n'ont pas *a priori* formulé de réponse. Il n'entre pas pour autant dans nos intentions de faire du tout-périurbain, de satelliser à cette catégorie toutes celles qui qualifient les périphéries urbaines en

général. Il importe cependant de tenter de situer précisément les formes et les moments de divergence entre les types et morphologies que sont le faubourg, la banlieue, le périurbain et le rural, types qui devront immanquablement être relus et probablement réarticulés. Loin de nous pour autant la tentation de zoner à nouveaux frais le phénomène périurbain, tant spatialement qu'intellectuellement, mais il faut cependant nous entendre sur ce dont nous parlons. L'un des marqueurs de ce découplage moins territorial que conceptuel entre banlieue, périurbain et rural, pourrait être, classiquement, l'évolution sur le temps long de la notion de mobilités alternantes. Mais ces investigations seront ardues : les archives qui documenteront les terrains sont spatialement et temporellement discontinues et ne correspondront pas nécessairement aux espaces bâtis parvenus jusqu'à nous, ou qui intéresseront nos démonstrations. De surcroît, les limites administratives d'une ville dans l'histoire ne correspondent évidemment pas à ses limites physiques actuelles, ce qui gauchit plus encore la représentativité des sources disponibles et convoquées<sup>38</sup>. La notion fondatrice de mobilité alternante, comme tous les descripteurs actuellement consacrés, sera elle-même difficile à stabiliser sur le temps long. Ces difficultés, et bien d'autres encore, sont autant d'excitations à entamer ce travail de catégorisation, afin de construire le périurbain dans son historicité. Le chantier qui s'ouvre est assurément vaste.

---

<sup>1</sup> Olivier Adam, *Les Lisières*, Paris, Flammarion, 2012, p. 38.

<sup>2</sup> Barbedor Isabelle, « Des enjeux des processus de patrimonialisation », dans ce volume.

<sup>3</sup> Cité par Négri Vincent, « Le périurbain dans ses dimensions juridiques et institutionnelles », dans ce volume.

<sup>4</sup> Les décrets d'application de la loi du 12 juillet 2010 portant « engagement national pour l'environnement » (dite Grenelle 2) sont en cours de publication.

<sup>5</sup> Philippe Ayrault, « Inventaire, photographie et nouveaux champs de recherche », dans ce volume.

<sup>6</sup> Barbedor Isabelle, « Pour une méthode de diagnostic des espaces périurbains », dans ce volume.

<sup>7</sup> En revanche, le projet qui amorce cette publication s'intéressera aux dimensions sémantiques du phénomène.

<sup>8</sup> Marie Muselle, « Le périurbain étudié par la sociologie urbaine ? », dans ce volume.

<sup>9</sup> Laurent Cailly, « L'âge du périurbain pluriel », dans ce volume.

<sup>10</sup> Larcher G., *La Gestion des espaces périurbains*, rapport d'information n° 415, Commission des affaires économiques et du plan, Sénat, 1997-1998, p. 13.

<sup>11</sup> Négri V., « Le périurbain dans ses dimensions juridiques et institutionnelles », art. cit.

<sup>12</sup> Cailly L., « L'âge du périurbain pluriel », art. cit.

<sup>13</sup> Loi 95-101 du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement, dite loi Barnier.

---

<sup>14</sup> Jarcy Xavier de, Rémy Vincent, « Comment la France est devenue moche », *Télérama*, n° 3135, 16 février 2010. Chauvier Éric, *Contre Télérama*, Paris, Allia, 2011. Voir aussi « La grande illusion », dossier réalisé par Vincent Rémy, *Télérama*, n° 3268, 29 août 2012, p. 18-25.

<sup>15</sup> Charmes Éric, *La Ville émiettéeí*, *op. cit.*

<sup>16</sup> Minnaert Jean-Baptiste (dir.), *Histoires d'architectures en Méditerranée XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles. Écrire l'histoire d'un héritage bâti*, Paris, Éditions de la Villette, 2005.

<sup>17</sup> Mangin D., *La Ville franchisée*, *op. cit.*

<sup>18</sup> Pousin Frédéric, « Paysage urbain : une notion en partage », dans ce volume.

<sup>19</sup> Cailly L., « L'âge du périurbain pluriel », art. cit.

<sup>20</sup> Gilles Clément, dans Roux Édith, « Quelles représentations photographiques pour le périurbain ? Propositions à partir d'une démarche artistique et d'un travail de commande », dans ce volume.

<sup>21</sup> Ayrault Ph., « Inventaire, photographie et nouveaux champs de recherche », art. cit.

<sup>22</sup> *Ibid.*

<sup>23</sup> Philippe Ayrault produit parallèlement une œuvre théâtrale sous le pseudonyme de Philippe Malone.

<sup>24</sup> Pousin F., « Paysage urbain : une notion en partage », art. cit.

<sup>25</sup> Folléa Bertrand, « La ville-archipel, figure du territoire urbain durable ? », dans ce volume.

<sup>26</sup> Farhat Georges, « The urban as infrastructural landscape. Open space and infrastructure networks in the Val de Bièvre metropolitan area (Paris) », *Journal of Landscape Architecture*, printemps 2008, p. 56-67. Voir aussi Farhat Georges, « Infrastructural landscape: beyond memory and metaphor », dans Hauck Thomas, Keller Regine, Kleinekort Volker (dir.), *Infrastructural Urbanism Addressing the In-between*, Berlin, DOM, 2011, p. 273-287.

<sup>27</sup> Pousin F., « Paysage urbain : une notion en partage », art. cit.

<sup>28</sup> Charmes É., *La Vie périurbaineí*, *op. cit.*

<sup>29</sup> Ayrault Ph., « Inventaire, photographie et nouveaux champs de recherche », art. cit.

<sup>30</sup> Espagne Michel, *Les Transferts culturels franco-allemands*, Paris, Presses universitaires de France, 1999.

<sup>31</sup> Werner Michael, Zimmermann Bénédicte, « Penser l'histoire croisée : entre empirie et réflexivité », *Annales. Histoire, sciences sociales*, 2003-1, p. 7-36.

<sup>32</sup> Notamment ceux qu'entame Bénédicte Renaud, chercheuse au service de l'inventaire de la Région Auvergne, sur les réseaux de ville auvergnats.

<sup>33</sup> Diraison Anne, « Territoires et directives régionales d'aménagement », dans ce volume.

<sup>34</sup> Barbedor Isabelle, « Pour une méthode de diagnostic des espaces périurbains », art. cit.

---

<sup>35</sup> *Ibid.*

<sup>36</sup> *Ibid.*

<sup>37</sup> Lochard Thierry, « Gardanne et le bassin minier de Provence : les incertitudes du territoire », dans ce volume.

<sup>38</sup> Souvent, comme en Italie ou dans certaines parties du Sud de la France, le territoire des villes incluait de vastes espaces ruraux. Marcel Roncayolo, *La Ville et ses territoires*, édition revue, Paris, Gallimard, 1997, chapitre II.